

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le 27 MAI 2014

Service Aménagement  
Division Évaluation Environnementale  
Réf. Chr : SA/NL 326/14  
Nos réf. : 2014-001045  
Affaire suivie par : Sandrine RICCIARDELLA  
sandrine.ricciardella@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 04 34 46 65 34 – Fax : 04 67 15 68 12

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Monsieur le Préfet de l'Aude

Direction Départementale des Territoires et de la  
Mer de l'Aude

105 boulevard Barbès  
11838 CARCASSONNE CEDEX 9

**Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale**

**projet de Centrale photovoltaïque au sol "les clots" sur la commune de Fournès Cabardès déposé par  
EOLE- RES.**

Par courrier reçu le **21/03/2014**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier de la Centrale photovoltaïque au sol "les clots" sur la commune de Fournès Cabardès déposé par EOLE- RES.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

L'Adjoint au Chef du Service Aménagement

  
Frédéric DENTAND